



N° 3670  
Entrée le 18.02.2026  
Chambre des Députés

Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 19.02.2026  
Chambre des Députés

**Monsieur Claude Wiseler**  
Président de la  
Chambre des Député·e·s  
Luxembourg

Luxembourg, le 17 février 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** concernant **la mise en œuvre du PNP3 et de la loi européenne sur la restauration de la nature.**

Adopté en janvier 2023, le troisième Plan national concernant la protection de la nature (PNPN3) est le plan-clé pour la préservation de nos ressources naturelles. S'agissant de la stratégie nationale en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, le PNP3 est structuré sur quatre piliers (« protection », « restauration », « changement porteur de transformation » et « engagement international ») et détermine entre autres les actions à mettre en œuvre et les mesures quantifiables à atteindre à mi-parcours (2026) et à la fin du plan (2030).

En date du 18 août 2024, la loi européenne sur la restauration de la nature est entrée en vigueur. L'objectif dudit règlement est de mettre en place des mesures visant à restaurer, d'ici 2030, au moins 20 % des zones terrestres et marines de l'UE et, d'ici 2050, l'ensemble des écosystèmes nécessitant une restauration. Le règlement vise également à atténuer le changement climatique et les effets des catastrophes naturelles. En vertu des nouvelles règles européennes, chaque État membre doit élaborer un plan national de restauration détaillant comment il atteindra ces objectifs. Beaucoup d'éléments requis pour le plan de restauration luxembourgeois font déjà partie du PNP3.

En réponse à ma question parlementaire n°1517 de novembre 2024 concernant la mise en œuvre de la loi européenne sur la restauration de la nature à travers le plan de restauration luxembourgeois, Monsieur le Ministre de l'Environnement a expliqué que l'ébauche du plan national de restauration au serait soumise au Conseil de Gouvernement en janvier 2026, une enquête publique ayant lieu par la suite.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes :

- 1) **Par rapport aux mesures quantifiables mi-parcours (2026) du PNP3, Monsieur le Ministre peut-il fournir un relevé de l'état d'avancement (atteints / en cours / en retard) pour chacune des mesures, ainsi qu'élaborer quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de chacune des mesures et quelles sont les mesures correctives envisagées pour garantir l'atteinte des objectifs mi-parcours ?**
- 2) **Où en sont les travaux d'élaboration du plan national de restauration ? Monsieur le Ministre peut-il partager quelles sont les principales nouveautés incluses dans le plan national de restauration ? Quel est le calendrier mis à jour pour la finalisation du plan précité ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Joëlle Welfring**  
Députée